

En effet, si la loi chrétienne était supérieure à la loi mosaïque en ce qui est substantiel, ce serait parce que la loi mosaïque aurait méconnu la *justice intérieure* ou parce qu'elle aurait méconnu la *charité*, qui dépasse la loi en la couronnant. Ni l'une ni l'autre de ces hypothèses n'est admissible. La loi mosaïque n'a pas seulement condamné l'acte ; elle n'a pas doré seulement le dehors de la coupe, comme les pharisiens, en laissant la pourriture à l'intérieur ; mais elle a voulu que le dedans et le dehors, l'œuvre qui apparaît et l'intention qui l'inspire, que tout fût pur aux yeux de Dieu. C'est pourquoi Moïse, en défendant l'acte, a défendu le désir ; il a dit ce mot qui fait l'honneur et le tourment de la conscience humaine : " Tu ne désireras pas " *Non concupisces !*

Vous ne vous croyez pas homicides parce que vous avez évité l'acte, parce que vos mains ne se sont pas trempées dans le sang de vos semblables ; vous vous croyez purs parce que vous n'avez attenté ni à la vie, ni aux trésors, ni à l'honneur de vos frères ; vous vous croyez exempts du jugement de Dieu et des sévérités de la conscience parce que vous n'avez pas enlevé à votre prochain le premier honneur, le premier trésor, aussi cher que la vie : l'amour, la fidélité de son épouse... Si vous avez désiré le sang de votre frère, si vous avez désiré lui ravir son or ou son honneur, si vous avez regardé sa femme avec les yeux de l'adultère, vous avez commis l'homicide, le vol et l'adultère dans l'ancre ténébreux de votre conscience ! *Non concupisces !* Voilà ce que disait Moïse.

Et il ajoutait : Quand même vous n'auriez pas fait cela au fond de votre cœur, quand même vous auriez respecté la justice intérieure et la justice extérieure, prenez garde ! la justice est bien étroite, elle est bien roide, elle est bien impuissante quand elle ne va pas jusqu'à l'amour.—" Et maintenant, Israël, qu'est-ce que le Seigneur ton Dieu te demande, s'écrie le législateur, au terme de ses préceptes ; qu'est-ce que le Seigneur ton Dieu te demande, sinon que tu l'aimes de tout ton cœur et de toutes tes forces ?"

Et saint Paul, commentant Moïse, a dit à son tour : " Celui qui aime son prochain — car qu'on ne pense pas aimer Dieu que l'on ne voit pas, quand on n'aime pas son prochain que l'on voit, — celui qui aime son prochain a accompli toute la loi." Et quand la loi dit : " Tu ne commettras pas l'homicide ; tu ne déroberas pas ; tu ne porteras pas de faux témoignage ; tu ne feras pas l'adultère ;" la loi renferme toutes ces choses dans ces simples paroles : " Tu aimeras." Comment commettre l'homicide, le mensonge, l'adultère, quand on aime ? L'amour, plus fort que la justice, nous retient en face de toutes ces frontières que la passion allait franchir ! Saint Paul a raison. La plénitude de la loi telle que Moïse l'a comprise, c'est l'amour, *Plenitudo legis est dilectio*. Et saint Augustin a raison aussi quand il conclut : " Aimez, aimez, et faites ce que vous voudrez " *Ama et fac quod vis !*